

Date de transmission de l'acte: 17/10/2024

Date de reception de l'AR: 17/10/2024

007-200072007-DE_2024_55-DE

A G E D I

République française

ARDECHE

publié sur le site internet de la
collectivité le 17 octobre 2024

Extrait du registre des délibérations

CONSEIL COMMUNAUTAIRE MONTAGNE D'ARDECHE

07470 COUCOURON

Séance du mercredi 16 octobre 2024

Membres
en exercice : 37

Date de la convocation : 10/10/2024

Présents : 27

Le mercredi 16 octobre 2024 à 18 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée,
s'est réunie à Coucouron sous la présidence de Jacques GENEST,

Voteants :

29

POUR : 29

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

REFUS DE VOTE : 0

Présents : Karine ACCASSAT, Dominique ALLIX, Françoise BENOIT, James BOUVIER, Thierry CHAMPEL, Serge CHARPENAY, Jérôme DELDON, Geneviève DUNY, Francis ENJOLRAS, Jacques GENEST, Bernard JACQUEMIN, Jean LIROSSIER, Michel LOUIS, Thierry MAILLET, Cyril MALLET, Anne-Marie MARION, Franck MEJEAN, Claude MONCEAU, Sébastien PRADIER, Laurence PREVOST, Thibault ROBERT, Christophe ROUX, Dominique TRIN, Charles VALETTE, Christian VIDAL, Jacques MEUNIER, Anny BARGHON

Représentés : Martine IMBERT représentée par Anne-Marie MARION, Emile LOUCHE représenté par Jacques GENEST

Absents : Sébastien BOURDELY, Claude BRUN, Patrick COUDENE, Elisabeth FALGON, Jérôme GROS, Denise LAFFARRE, Marylaine MERCIER, Magalie MOULIN

Secrétaire de séance : Michel LOUIS

DE_2024_55 - Objet : Approbation des axes et actions de la Convention Territoriale Globale (CTG) / Charte des familles

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts en vigueur de la Communauté de communes Montagne d'Ardèche,

Vu la délibération n°2023-117 du Conseil communautaire en date du 21 décembre 2023 approuvant le renouvellement de la Convention Territoriale Globale,

Considérant que la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ardèche et la Communauté de communes Montagne d'Ardèche se sont conjointement engagées en 2020 dans une Convention Territoriale Globale (CTG) arrivée à échéance au 31 décembre 2023.

Considérant que la CAF de l'Ardèche, la MSA et la Communauté de communes Montagne d'Ardèche ont choisi de s'engager conjointement dans le renouvellement de la CTG et la mise en place de la Charte famille (MSA) dans le but de rapprocher et d'articuler leurs politiques respectives au service de la population.

Considérant que les thématiques abordées dans la CTG qui se déroule sur 5 ans, et la Charte familles qui se déroule sur 3,5 ans, sont communes et définies comme suit :

- petite enfance - parentalité - prévention santé
- enfance - jeunesse - prévention santé
- accès aux droits – inclusion numérique – mobilité – logement
- animation de la vie sociale & loisirs culture
- (transversale) mise en réseau des acteurs pour une réelle cohésion sur le territoire

Considérant que la Communauté de communes Montagne d'Ardèche a arrêté avec la CAF de l'Ardèche et la MSA un plan d'actions pour sa CTG / Charte famille, suite au bilan de sa CTG 2020-2023 et à la tenue de deux ateliers avec les partenaires, organisés les 9 et 20 septembre derniers.

Ce plan d'actions se compose en 5 thématiques, 10 enjeux, 25 actions, comme suit :

THÉMATIQUE : PETITE ENFANCE – PARENTALITÉ - PRÉVENTION SANTÉ

Enjeu 1 : Garantir à tous les parents une information sur les modes d'accueil et une offre adaptée aux besoins des familles

Enjeu 2 : Favoriser la qualité de l'accueil des enfants dans les structures d'accueil

Enjeu 3 : Pérenniser l'offre émergente de soutien à la parentalité présente sur le territoire

Actions proposées :

- Maintenir les structures d'accueil du jeune enfant en informant les parents de l'offre existante et en veillant à l'adéquation entre l'offre et la demande
- Poursuivre l'information les familles sur les services existants à destination des enfants et adolescents
- Aménager et s'approprier l'espace extérieur des micro-crèches
- Renforcer le travail collaboratif des équipements petite enfance et enfance
- Créer une relation constructive entre l'école et la crèche
- Mettre en place des actions collectives autour des thématiques de prévention santé

THÉMATIQUE : ENFANCE – JEUNESSE - PRÉVENTION SANTÉ

Enjeu 4 : Promotion de la santé et amélioration de la qualité de vie des jeunes en lien avec le travail engagé dans le cadre du projet TER et la mission du PIJ

Enjeu 5 : Accompagnement autour d'un parcours éducatif pour les jeunes

Enjeu 6 : Une offre itinérante à destination des jeunes

Actions proposées :

- Proposer des rencontres et formations aux professionnels jeunesse du territoire
- Sensibiliser les jeunes et les professionnels de la jeunesse autour d'actions liées à la prévention santé (harcèlement, addictions, écrans)
- Maintenir voire développer les promoteurs du net jeunesse sur le territoire
- Proposer des événements aux jeunes du territoire pour faire connaître les parcours professionnels et les savoir-faire locaux
- Renforcer l'intervention du Service infos jeunes itinérant sur le territoire en partenariat avec les acteurs locaux de la jeunesse
- Accompagner l'émergence d'autres clubs ados et d'autres conseils municipaux des jeunes et/ou des enfants sur le territoire

THÉMATIQUE : ACCÈS AUX DROITS – INCLUSION NUMÉRIQUE – MOBILITÉ - LOGEMENT

Enjeu 7 : Pérenniser et consolider le travail engagé sur les thématiques de l'accès aux droits, l'inclusion numérique, la mobilité et le logement

Actions proposées :

- Pérenniser les actions autour de l'accès et du maintien dans le logement
- Organiser une rencontre entre acteurs enfance-famille-jeunesse sur la thématique parentalité numérique
- Créer un groupe de travail mobilité
- Créer une permanence France travail sur le territoire de la CCMA

THÉMATIQUE : ANIMATION DE LA VIE SOCIALE & LOISIRS CULTURE

Enjeu 8 : Encourager les habitants du territoire à prendre du temps pour eux et avec leurs enfants dans le cadre de loisirs ou de vacances

Enjeu 9 : Une offre culturelle plus en adéquation avec les besoins des habitants

Actions proposées :

- Relayer les informations liées aux aides MSA permettant le départ en vacances
- Maintenir la dynamique associative
- Pérenniser les actions en lien avec la politique bien vieillir mise en place
- Accompagner un projet type « tiers-lieu » ou « evs » à l'échelle intercommunale en partenariat avec la CCMA
- Créer une ludothèque avec un rayonnement intercommunal
- Maintenir l'offre parentalité existante et développer des temps parents / enfants autour de la pratique d'activité physique et culturelle

THÉMATIQUE TRANSVERSALE :

Enjeu 10 : Une mise en réseau des acteurs pour une réelle cohésion sur le territoire

Actions proposées :

- Pérenniser la communication aux acteurs du territoire
- Développer la collaboration entre les acteurs du territoire
- Créer un partenariat ARS autour des questions liées à la prévention santé

Ces actions pourront être mises en œuvre suivant le calendrier annexé à la CTG / Charte famille.

Sur le rapport du Président et après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, le Conseil communautaire décide :

- **d'approuver** les axes et actions de la Convention Territoriale Globale – Charte des familles listés supra
- **d'autoriser et de mandater** le Président à effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget de la Communauté de communes.

**Fait et délibéré à Coucouron, le 16 octobre 2024,
Le Président, Jacques GENEST,**

